Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	FGSDG BLANC ROUGE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGE DU SORREILLER	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
30ou31 08 18	berarde	sorreiller	1			1 seule rotation au départ de la bénarde
30 ou 31	st christophe	sorreiller		4	1	montée du personnel et descente de l'escalier casse par la neige en fin d'hiver

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 469 / 2018

Suivi par : C. Bourgeois

à Gap, le / 2018

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE au secteur OISANS